

RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF  
POUR L'ANNEE 1983

## Rapport du Secrétaire Exécutif pour l'année 1983

Introduction

La question du Règlement Intérieur du Comité Scientifique a été la préoccupation majeure de 1983. Vu l'incapacité de la résoudre lors de la réunion en 1982, le Comité Scientifique n'a pas pu continuer son travail. Ceci a retardé la préparation des dispositions réglementaires concernant la collecte des données, préparation qui aurait dû faire l'objet principal des efforts du Secrétariat durant l'année.

Administration

Des dispositions administratives ont été prises et je suis heureux de vous faire savoir que la réunion de 1983 a été organisée et sera soutenue par une aide limitée, mais malgré tout importante, de la part des gouvernements de l'Australie et de l'Etat de la Tasmanie.

Plusieurs lacunes ont été relevées dans le Statut du Personnel et le Règlement Financier. Les lacunes les plus importantes seront soulevées à la réunion de 1983 et seront accompagnées de propositions relatives à leur amendement.

Finances

Le budget de 1983 a posé plusieurs problèmes, mais en différant certaines dépenses et en obtenant l'approbation du Président pour la mise en application de la Règle 4.4 du Règlement Financier, de sérieuses difficultés ont pu être évitées.

Je propose un nouvel examen du budget au cours de cette réunion. Un document exposant les différentes options sera présenté à la réunion.

#### Recrutement de personnel

Le Secrétariat compte deux membres supplémentaires depuis mon dernier rapport.

Monsieur Terry Grundy a été nommé Fonctionnaire chargé de l'Administration et des Finances le 19 mai 1983, et Monsieur Frank Ralston a assumé ses fonctions en qualité de Fonctionnaire chargé des Données le 4 juillet 1983.

Le Gouvernement de l'Australie a mis les services de Monsieur Grundy à la disposition de la Commission dès l'ouverture du Siège au mois d'août 1982. Expert-comptable, M. Grundy a une certaine expérience en matière d'entreprise gouvernementale et privée. C'est auprès du Bureau de Vérification du Gouvernement de l'Australie qu'il a exercé ses fonctions précédentes.

Monsieur Ralston est diplômé en informatique et a occupé le poste de Directeur des Données/Analyste-programmeur auprès du "National Marine Fisheries Services", au Ministère du Commerce des Etat-Unis. Il a une certaine expérience dans tous les aspects de la conception et de la réalisation de systèmes informatiques à grande échelle destinés à la collecte et au maintien informatique de données relatives à la pêche.

Une offre de nomination a été faite pour le poste de Fonctionnaire chargé des Affaires Scientifiques. Un examen médical et d'autres dispositions sont en cours.

Une petite équipe de traducteurs recrutée sur place a été engagée pour travailler quand il le faut pendant l'année. Pour le plus long terme j'examine de près la possibilité d'engager nos propres traducteurs,

mais à condition qu'ils soient également qualifiés pour remplir d'autres tâches au Secrétariat.

#### Autres Activités

Les Secrétariats de la CIB, de la COI, DU CIEM, de l'ICCAT, du SCAR et du SCOR et le Département des Pêches de la FAO ont été contactés. Le volume d'informations provenant de ces organisations commence à arriver au Secrétariat de la CCAMLR. Des jeux complets des rapports de la CIB et du programme BIOMASS ont été offerts à la Commission. La FAO nous a offert des rapports pertinents sélectionnés et a pris les dispositions nécessaires pour que les nations qui s'intéressent à la pêche transmettent directement à la CCAMLR leurs données annuelles de prise et d'effort de pêche. Nous avons réuni les données disponibles de la FAO en une série de tableaux qui seront utiles à la Commission et au Comité Scientifique.

Lors de la réunion de la Commission en 1982, des fonds ont été réservés pour les frais de convocation d'un groupe de travail du Comité Scientifique au cours de 1983. Il a été convenu d'une façon générale et officieuse que la première priorité serait de se renseigner sur la collecte, le stockage et l'extraction des données nécessaires à la réalisation des principes de gestion/d'exploitation de la Convention. Une proposition détaillée concernant un tel groupe a été préparée par le Secrétariat et sera soumise à l'étude dès qu'une date aura été convenue pour le commencement du Travail du Comité Scientifique.

#### Réunions de 1983

En préparant les réunions de 1983, il a fallu que je me tourne vers l'avenir pour prévoir les tâches principales du Secrétariat en 1984. Dans la pratique, il a fallu pour cela préciser les objectifs de chaque réunion, ce qui pourrait être utile à la Commission et au Comité Scientifique.

L'approbation et l'adoption du Règlement Intérieur du Comité Scientifique est l'objectif principal des réunions de 1983. Vu l'accord officieux conclu au cours de la discussion à Canberra au mois d'avril, ceci ne devrait être qu'une simple formalité. La voie sera ensuite libre et le travail important pourra commencer. La Convention attire l'attention sur trois domaines de travail qui demandent une considération immédiate:

- Collecte de données;
- Développement d'une stratégie d'exploitation;
- Evaluation de l'état de l'écosystème.

Les données de prise et d'effort de pêche relatives aux activités de pêche dans le passé devraient être obtenues immédiatement auprès des membres conformément à l'Article IX, 1(b) et des dispositions réglementaires devraient être établies pour la collecte des données relatives aux activités futures, conformément à l'Article IX, 1(c). Le groupe de travail mentionné ci-dessus serait utile dans ce cas.

La Convention présente en détail des objectifs, des fonctions et des obligations. C'est à la Commission et au Comité Scientifique de développer des dispositions réglementaires pour sa mise à exécution.

A cet égard, les membres ayant une certaine expérience des techniques traditionnelles d'exploitation de la pêche, rendront de grands services à la Commission et au Comité Scientifique. Mais cette Convention va au-delà de l'exploitation de la pêche. Elle se préoccupe de la conservation de l'écosystème. Les techniques actuelles ne suffiront pas et risquent même d'être inadéquates. Des lignes de conduite et des règlements devront être développés pour faire face à cette tâche plus complexe d'exploitation.

Des discussions officieuses entre scientifiques à la réunion de 1982 ont attiré l'attention sur l'importance de développer des principes de conservation et d'exploitation de l'Océan Austral et ont soulevé la possibilité d'une réunion entre scientifiques et autres experts pour examiner cette question. Dans mon rapport pour l'année 1982, j'ai fait mention d'une offre d'assistance à cet égard de la part de l'Institut International pour

l'Analyse des Systèmes appliqués.

C'est une tâche complexe qui devrait être commencée sans retard. Je propose qu'un plan général pour attaquer le problème soit développé lors de la réunion pour que cette question puisse progresser pendant la période précédant la réunion de 1984.

Les Principes de Conservation qui figurent à l'Article II de la Convention concernent le maintien des populations exploitées à des niveaux qui assurent leur accroissement annuel net maximum et le maintien des rapports écologiques. L'Article II formule également d'une façon très claire que les décisions seront prises compte tenu de l'état des connaissances scientifiques disponibles.

D'après des opinions qui ont été publiées, il est probable que certaines espèces aient déjà atteint ces niveaux. La situation actuelle devrait être évaluée aussitôt que possible, compte tenu des connaissances actuelles, pour que toute mesure nécessaire puisse être prise conformément aux dispositions de la Convention.

Pour récapituler, l'objectif général suggéré dans l'ordre du jour mis à part, cette réunion devrait avoir pour but la réalisation des objectifs suivants:

1. l'approbation et l'adoption du Règlement Intérieur du Comité Scientifique;
2. l'établissement de dispositions réglementaires pour la mise en application de l'Article IX 1(b) et (c) et de l'Article XX, 1 et 2;
3. le commencement du travail pour le développement d'une stratégie d'exploitation et un programme de tâches à réaliser pour la réunion de 1984;

4. le commencement d'un travail d'évaluation de l'état actuel de l'écosystème.

Les activités découlant de ces trois derniers objectifs ne sont pas réciproquement exclusives. Les informations recueillies au cours du travail sur un de ces objectifs seront utiles aux autres. Il serait donc bon de les faire avancer en parallèle.

La réalisation de ces objectifs offrirait au Secrétariat en 1984 une direction bien définie. Le travail envisagé pourrait être contenu dans les limites du budget proposé.